



FICHE DE RENSEIGNEMENT

ACCUEILS, CANTINE SCOLAIRE A COMPTER DU 03 AVRIL 2023

FICHE ENFANT : Garçon Fille

Date de naissance :

Ecole et classe fréquentées : Professeurs des écoles:

N°CAF ou MSA : Quotient familial (réservé à l'administration) :

Vaccins: DT Polio : ROR :

- Asthme PAI (si oui, joindre une copie) Lunettes
- Allergies alimentaires : Sans porc
- Allergies médicamenteuses :

Nom du médecin et téléphone :

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA FAMILLE

<u>Coordonnées du Père</u>	<u>Coordonnées de la Mère</u>
Nom et Prénom :	Nom et Prénom :
Adresse :	Adresse :
CP : Ville :	CP : Ville :
N° Tel domicile :	N° Tel domicile :
N° Tel portable :	N° Tel portable :
N° Tel du travail :	N° Tel du travail :

Mail utilisé pour votre compte citoyen :

En cas de séparation, le parent n'ayant pas la garde, est-il autorisé à récupérer l'enfant : OUI NON
Joindre si nécessaire le jugement de divorce.

Situation familiale : Célibataire Marié (e) Divorcé (e) Concubinage Pacsé (e) Veuvage

Responsable de l'enfant : Père Mère Tuteur

AUTRES RENSEIGNEMENTS

<u>Personnes à prévenir en cas d'urgence</u> (autres que les parents)	<u>Personnes autorisées à récupérer l'enfant</u> (autres que les parents)
Nom et prénom :	Nom et prénom :
N° de tel :	N° de tel :
Nom et prénom :	Nom et prénom :
N° de tel :	N° de tel :
Nom et prénom :	Nom et prénom :
N° de tel :	N° de tel :

Le service de restauration scolaire est proposé dans chacun des groupes scolaires de la ville.

(Avec la possibilité de deux services selon le nombre d'enfants).

Le service et la surveillance des enfants sont assurés par le personnel communal.

Son coût est en partie pris en charge par la commune.

INSCRIPTION ANNUELLE

Les inscriptions sont faites au service scolaire du lundi au jeudi à partir du **lundi 13 juin au jeudi 07 juillet 2022.**

HORAIRES CANTINE

Ecole du Centre – René Cassin : 11h45 à 13h30

Ecole du Nord – Albertine Maurin : 12h à 13h30

Ecole du Sud – Simone Veil : 11h45 à 13h30

Les menus sont diffusés et disponibles sur le site de la ville ainsi que sur le logiciel de réservation.

Les enfants non-inscrits demeurent sous l'entière responsabilité de leurs parents.

ORGANISATION ACCUEILS DU MATIN & DU SOIR

Les accueils de loisirs périscolaires du matin et du soir débuteront dès le premier jour de la rentrée scolaire.

HORAIRES : Ecole du Centre - René Cassin : 7h30 à 8h45 et 16h30 à 18h00

Ecole du Nord - Albertine Maurin : 7h30 à 9h00 et 16h30 à 18h00

Ecole du Sud - Simone Veil : 7h30 à 8h30 et 16h15 à 18h00

Par mesure de sécurité : AUCUNE ENTREE DANS LES LOCAUX SCOLAIRES NE SERA AUTORISEE AVANT 7H30.

Les enfants sont sous la responsabilité de la directrice du périscolaire dès leur prise en charge effective dans les salles d'accueils et sera déchargée lorsque l'enfant aura franchi le portail de sortie.

Les enfants des maternelles seront confiés uniquement à leurs parents, sauf autorisation manuscrite de leur part.

Les parents sont tenus de respecter impérativement ces horaires, **les accueils se terminant à 18h00 précises.** Dans le cas contraire, l'enfant sera confié à la gendarmerie.

Des retards successifs entraîneront l'exclusion de l'enfant de l'accueil du soir.

ADMISSION au service de Cantine et des accueils Périscolaires

- Dossier d'inscription complet et Paiement à jour

REMARQUE : Le Service scolaire devra obligatoirement être averti des modifications (changement d'adresse, téléphone, quotient familial...), et ce dans les plus brefs délais. Le service scolaire étant en relation avec la CAF, les quotients familiaux sont automatiquement mis à jour plusieurs fois dans l'année.

Dispositions particulières : L'enfant inscrit à la cantine ne sera autorisé à quitter l'établissement scolaire qu'en raison d'une circonstance exceptionnelle et nécessairement accompagné d'un parent.

Il ne peut être administré de médicaments que dans le cas d'un PAI (projet d'accueil individualisé), celui-ci devra être fourni au service scolaire lors de l'inscription.

RESERVATIONS

Pour les nouvelles inscriptions, merci de vous rapprocher du service scolaire afin d'obtenir votre code d'accès au logiciel Berger Levraut qui vous permettra de faire vos réservations et vos paiements.

Pour les parents ne possédant pas d'ordinateur ou de connexion internet, et uniquement dans ces cas précis, il sera toujours possible de réserver directement en Mairie au bureau du service scolaire.

Les réservations s'effectuent sur le site de la ville (bsa-ville.fr) « Portail Citoyen » **le jeudi avant minuit (23h59)** pour la semaine suivante.

ATTENTION / Les réservations intervenant après cette date et cette heure limite seront traitées au cas par cas et à titre exceptionnel uniquement après avoir contacter le service scolaire soit par téléphone soit par mail.

Sans majoration : avec présentation d'un justificatif pour les hospitalisations, décès, mission de travail temporaire.

Avec majoration : à titre exceptionnel pour les rajouts à convenances personnelles, le service scolaire devra être averti la veille, la majoration de 2,50€ cantine et 1,50€ garderie sera appliqué au tarif initial de la famille.

ANNULATIONS (et démarches)

* Lors de sorties scolaires, les réservations devront être annulées via le logiciel (ou en contactant le service scolaire) avant le jeudi minuit, en précisant le motif « sortie scolaire » sans quoi les prestations cantine/accueils seront facturées.

* En cas d'absence non justifiée, aucune annulation et aucun remboursement ne seront fait.

* Enfant malade : après avoir averti le service scolaire le jour même (tel/mail) et présenté un certificat médical au 1^{er} jour d'absence de l'enfant, un seul jour de carence sera appliqué et les jours suivant seront annulés.

* En cas de grève ou d'absence d'un professeur des écoles, les parents devront contacter le service scolaire dès qu'ils en seront informés, afin d'annuler la réservation du repas et des garderies. Dans le cas contraire, le repas et les garderies seront facturés.

PAIEMENTS

- Paiements internet via le logiciel : vous pouvez réserver et payer vos prestations cantines et accueils via le site « Portail Citoyen » par carte bleue. **Les factures seront disponibles une fois par mois (en fin de mois) et seront à régler avant le 10 du mois suivant.**

- Les paiements par chèques (ordre : Cantine Accueils BSA) et espèces sont possibles au service scolaire du lundi au jeudi de 8h15 à 11h30 (sauf pendant les vacances scolaires, aucun encaissement ne sera effectué).

Toute facture doit être impérativement payée avant le 10 du mois suivant afin de valider les inscriptions suivantes. Dans le cas contraire, les comptes seront automatiquement bloqués. La mairie se donne le droit de refuser toute réservation et présence de l'enfant, tant que les factures ne seront pas régularisées.

Les prix des repas et des garderies sont fixés, par délibération du Conseil Municipal, pour l'année scolaire entière. Une tarification modulée est mise en place pour le calcul du quotient familial en fonction des ressources des familles (quotient familial CAF/MSA ou dernière feuille d'imposition).

DEROGATIONS

Les enfants scolarisés dans la classe ULIS bénéficieront du tarif « bourguésan » et dépendront de la tranche du quotient familial correspondante.

Pour les enfants domiciliés dans une commune voisine mais inscrits dans une école de Bourg Saint Andéol, le tarif « hors commune » sera appliqué, à l'exception des enfants dont le ou les parents exercent une activité professionnelle sur le territoire de la commune (commerçants, enseignants, salariés...). Dans ce cas précis, merci de vous rapprocher du service scolaire.

Les stagiaires mineurs (collégiens, lycéens...) bourguésans bénéficieront du tarif correspondant au quotient familial de la famille. Les stagiaires non bourguésans ou adultes se verront appliquer le tarif « hors commune ».

COMPORTEMENT et SANCTIONS

Les enfants doivent observer les règles minimales de discipline, de respect des aînés et des adultes. La commune se réserve le droit de prendre toute mesure nécessaire en cas de non-respect de ces règles, après information à la famille. L'utilisation des téléphones portables est strictement interdite.

ASSURANCES ET RESPONSABILITES

La commune et les intervenants sont assurés au titre de la responsabilité civile pour les accidents pouvant survenir durant le temps où les enfants sont pris en charge.

Les familles doivent contracter une police responsabilité civile pour leurs enfants qui sera obligatoirement transmise lors de l'inscription.

Seuls les enfants inscrits sont placés sous la responsabilité de l'équipe d'encadrement. Les jeux, jouets, bijoux et objets de valeur de l'enfant sont déconseillés. La responsabilité des équipes ne pourra être engagée en cas de perte, de vol ou de dégradation de ces objets.

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e) Madame, Monsieur,
responsable légal de l'enfant

AUTORISE :

Mon enfant à rentrer seul après l'accueil du soir : **Oui** **Non**

et/ou autorise Mme, M. : à venir le récupérer.

1- La ville de Bourg St Andéol à utiliser les photographies ou films où mon enfant apparaît afin d'illustrer les supports municipaux d'information et de communication (revue municipale et site internet de la mairie) ainsi que les journaux locaux Tribune, Dauphiné... : **Oui** **Non**

2- EN CAS D'URGENCE, les responsables à prendre les mesures qui s'imposent (le 18). Dans ce cas, j'en serai informé dans les plus brefs délais.

Je déclare exact les renseignements portés sur cette fiche.

A.....

Le.....

Signature des parents, précédée de la mention

« Lu et approuvé »

TARIFS CANTINE – ACCUEILS A COMPTER D

AU SERVICE SCOLAIRE /HÔTEL DE VILLE - Tel : 04.75.54.33.08 /

SAUF EN PERIODES DE VACANCES SCOLAIRES (*aucun encaissement ne sera effectué*)

Envoyé en préfecture le 28/03/2023
 Reçu en préfecture le 28/03/2023
 Publié le
 ID : 007-210700423-20230322-D_2023_26-DE
 scolaires@bsa-ville.fr

CANTINE	A L'UNITE SELON LE QUOTIENT FAMILIAL			
	Quotient familial	Accueil et encadrement du temps méridien	Tarif repas	Tarifs du temps méridien
-Enfant domicilié à Bourg-St-Andéol -Enfant scolarisé en classe ULIS -Enfant non domicilié à BSA dont les parents travaillent à BSA	0 à 350 €	0.32 €	0.68 €	1.00 €
	351 à 475 €	0.48 €	2.52 €	3.00 €
	476 à 580 €	0.69 €	2.67 €	3.36 €
	581 à 720 €	0.85 €	2.87 €	3.72 €
	721 à 1150 €	1.06 €	3.02 €	4.08 €
A partir de 1151 €	1.22 €	3.22 €	4.44 €	
Adultes			6.00 €	6.00 €
Enfant non domicilié à Bourg-St-Andéol	0 à 350 €	1.38 €	3.13 €	4.51 €
	351 à 475 €	1.54 €	3.38 €	4.92 €
	476 à 580 €	1.75 €	3.53 €	5.28 €
	581 à 720 €	1.91 €	3.67 €	5.58 €
	721 à 1150 €	2.12 €	3.94 €	6.06 €
A partir de 1151 €	2.28 €	4.20 €	6.48 €	
Majoration en cas de rajout		2,50€/repas		
ACCUEILS Matin ou soir	A L'UNITE SELON LE QUOTIENT FAMILIAL			
-Enfant domicilié à Bourg-St-Andéol -Enfant scolarisé en classe ULIS -Enfant non domicilié à BSA dont les parents travaillent à BSA	0 à 350 €	0.32 €		
	351 à 475 €	0.48 €		
	476 à 580 €	0.69 €		
	581 à 720 €	0.85 €		
	721 à 1150 €	1.06 €		
A partir de 1151 €	1.22 €			
Majoration en cas de rajout		1,50€/accueil		
Enfant non domicilié à Bourg-St-Andéol	0 à 350 €	1.38 €		
	351 à 475 €	1.54 €		
	476 à 580 €	1.75 €		
	581 à 720 €	1.91 €		
	721 à 1150 €	2.12 €		
A partir de 1151 €	2.28 €			

PAIEMENT : INTERNET : Carte bancaire

AU SERVICE SCOLAIRE : - Par chèques libellé à l'ordre de Cantine Accueils Bourg St Andéol
 - En numéraire : **merci de prévoir l'appoint.**
 - **Pas de paiement par Carte Bleue.**

Numéros des directrices des accueils de loisirs :

Ecole du Centre : 06.86.03.21.20 / Ecole du Nord : 06.86.06.48.35 / Ecole du Sud : 06.86.06.53.89

Documents à fournir à l'inscription :

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Fiche de renseignements | Pour les allocataires de la CAF et de la MSA |
| <input type="checkbox"/> Assurance de responsabilité civile | <input type="checkbox"/> N° allocataire CAF |
| <input type="checkbox"/> Justificatif de domicile (<i>moins de 3 mois</i>) | <input type="checkbox"/> Attestation MSA et N° MSA |
| <input type="checkbox"/> Carnet de santé (<i>vaccins</i>) | |
| Pour les NON allocataires de la CAF et de la MSA : <input type="checkbox"/> Avis d'imposition | |